



I F L A

Adhésion

POURQUOI ADHÉRER À L'IFLA?

L'IFLA offre une maison professionnelle pour les associations de bibliothèques, les bibliothèques et les centres de documentation, et les professionnels de l'information quelque soit leur domaine de compétences. La Fédération se consacre à informer ses membres de l'actualité de la recherche et des développements dans tous les domaines des bibliothèques. En gardant les membres au courant des dernières tendances du secteur et des attentes pour le futur, l'adhésion à l'IFLA permet l'expansion et le développement professionnels.

Le réseau professionnel de l'IFLA fait de la fédération un centre international d'expertise et d'expérience. La participation au réseau global de l'IFLA donne aux membres l'occasion de contacter directement collègues et experts, d'échanger ses expériences et d'élargir ses vues. Le progrès des techniques LIS par des ateliers de

travail, des séminaires et des présentations d'affiches, la participation aux programmes d'étude et d'échanges, et les promotions sur les produits et les services ne sont que quelques uns des bénéfices accordés aux membres de l'IFLA.

Les objectifs et activités professionnelles de l'IFLA visent une application et une compréhension universelles. Différents types de services bibliothéconomiques et d'information sont couverts par les six activités fondamentales et par un certain nombre de groupes professionnels : huit divisions divisés en 45 sections et groupes de discussion. Le programme professionnel stimule les perspectives internationales, ce qui est essentiel pour le travail de professionnels de l'information.

La structure du programme professionnel de l'IFLA permet aux membres de suivre leur champ d'intérêt particulier. La participation au travail des sections donne aux membres et aux affiliés les bénéfices d'un partage d'expertise spécialisée.

L'adhésion à l'IFLA vous donne l'occasion de:

- Vous relier au réseau mondial de professionnels des bibliothèques et de la documentation de l'IFLA;
- participer aux activités d'un ou plusieurs groupes professionnels de l'IFLA, spécialisés dans différents domaines des bibliothèques et de la documentation;
- obtenir un abonnement gratuit aux lettres d'information des sections auxquelles vous vous êtes inscrits;
- partager vos opinions, vos problèmes et vos compétences avec d'autres professionnels des bibliothèques et de la documentation ainsi qu'avec d'autres institutions et, en retour, apprendre de leurs expériences
- bénéficier de remises importantes sur plus de 150 publications de l'IFLA
- recevoir une remise réservée aux membres pour l'inscription au Congrès annuel mondial des bibliothèques et de l'information de l'IFLA.

QUELS BÉNÉFICES RECEVEZ-VOUS EN TANT QU'ADHÉRENT DE L'IFLA?

Publications

Lors de votre adhésion à l'IFLA, vous recevrez un certain nombre de publications gratuitement. Elles comprennent:

- IFLA Directory (biennal), qui liste les membres du conseil d'administration et ses comités, les responsables représentant les activités fondamentales de l'IFLA, les divisions et sections, un panorama des publications de l'IFLA, et les statuts et règles de procédure de l'IFLA;
- IFLA Journal (4 numéros par an) qui comprend des articles de professionnels des bibliothèques et des sciences de l'information de niveau international, ainsi que les nouvelles et rapports de l'IFLA;
- IFLA Annual Report qui présente les résolutions, projets, réunions et résumés des Congrès ainsi que les compte-rendu

financiers, les objectifs d'adhésion et activités des groupes professionnels de l'IFLA.

Les membres de l'IFLA peuvent s'abonner aux publications de l'IFLA/Saur avec des réductions conséquentes. Cette série publie six titres chaque année, et les abonnés paient 50% de moins que s'ils achetaient les titres séparément. Des réductions pour les membres sont aussi valables sur la série des rapports professionnels de l'IFLA et sur la série de l'IFLA sur le contrôle bibliographique.

Droits de vote

Puisque l'IFLA est dirigée par et pour ses membres, sa structure est basée sur des principes démocratiques. L'assemblée la plus importante au sein de la Fédération est l'assemblée générale des membres, l'organe décisionnel suprême, composé des délégués des membres. Les associations adhérentes de l'IFLA ainsi que ses membres institutionnels ont le droit de vote à l'Assemblée et par bulletin postal. Ils ont le droit de nommer et d'élire des candidats au poste de Président élu de l'IFLA et au conseil d'administration, ainsi que des membres des comités permanents des sections.

Affiliation à une Section

Tous les membres de l'IFLA et affiliés peuvent participer aux programmes des groupes professionnels spécialisés dans divers secteurs des activités des bibliothèques et des services d'information. Les droits d'inscription gratuite aux sections varient selon les catégories d'adhésion des membres. Les membres et affiliés recevront les lettres d'information des Sections auxquelles ils sont inscrits.

Réduction sur le Congrès

Tous les membres et affiliés ont droit à une réduction sur les coûts d'inscription au Congrès annuel de l'IFLA sur les bibliothèques et l'information. La réduction s'applique aussi bien aux tarifs d'inscription précoces que tardifs. Le montant de la

réduction variera d'année en année, selon les tarifs du Congrès annuel. Pour les associations et les institutions, la réduction s'applique à tout membre ou employé qui participera au Congrès.

CATÉGORIES D'ADHÉSION

Membres associatifs

Les membres associatifs peuvent être des associations de bibliothèques, de bibliothécaires ou d'écoles de bibliothéconomie, des associations d'instituts bibliographiques et de recherche concernés de manière essentielle par l'application des objectifs de l'IFLA. Il y a trois types de membres associatifs:

- Une **association nationale** est définie comme une association dont l'adhésion est d'envergure nationale (des personnes de tout endroit du pays peuvent adhérer à l'association) et dont le mandat est également d'envergure nationale (et supporte la profession dans l'ensemble du pays). Cette catégorie comprend les associations spécialisées qui opèrent nationalement. Afin de déterminer le tarif d'adhésion approprié, les associations nationales doivent fournir le détail de leurs dépenses de fonctionnement, dans la monnaie locale, pour chacune des trois années financières complètes précédentes. Il y a 12 échelles de prix, variant d'un minimum de 200€ à un maximum de 2000€. À chacun des 12 prix correspondent des droits de vote et d'affiliation aux sections. Toutes les associations nationales reçoivent automatiquement un droit d'inscription gratuit à la section « Management of library associations » (MLAS). Si elles sont basées en Afrique, Asie-Océanie, ou Amérique latine-Caraïbes, elles auront aussi une inscription gratuite à la section de leurs régions respectives.
- Les **associations internationales** doivent fonctionner dans le cadre de bibliothèques et de services d'information multinationaux ou internationaux. Il y a 3 échelles de tarif d'adhésion pour les associations internationales, dépendant du pays de résidence de la majorité des membres de l'association.

Les associations internationales adhérentes peuvent s'affilier gratuitement à 4 sections professionnelles, en plus de l'inscription automatique à la section MLAS. Pour celles d'Afrique, d'Asie-Océanie, et Amérique latine-Caraïbes, la participation à leur section pour les activités régionales respective sera automatique comprise dans les bénéfices de l'adhésion. Elles ont le droit d'exercer 5 votes.

- Les **autres associations** comprennent toutes les associations qui ne rentrent dans aucune des deux catégories précédentes. Cette catégorie a principalement pour but de permettre aux associations non-nationales (ie provinciales/régionales) de rejoindre l'IFLA. Il y a 3 échelles de prix, les mêmes que celles existant actuellement pour les associations internationales et pour les membres institutionnels.

Ces autres associations ont droit à 2 votes. Elles peuvent s'inscrire gratuitement à 2 sections, en plus de l'inscription automatique à la MLAS. Pour celles d'Afrique, d'Asie-Océanie, et Amérique latine-Caraïbes, la participation à leur section pour les activités régionales respective sera automatique comprise dans les bénéfices de l'adhésion.

Les membres institutionnels

Les membres institutionnels comprennent les bibliothèques et centres de documentation, les écoles de bibliothèque, les instituts bibliographiques et de recherche, et les autres institutions ou organes qui voudraient contribuer professionnellement aux activités de la Fédération. Les membres institutionnels sont soumis à un système de tarifs différenciés, avec trois échelles selon le pays dans lequel l'institution est située. Tous les membres institutionnels ont droit à un vote. Les membres institutionnels ont le droit de s'inscrire à deux sections gratuitement. Pour celles d'Afrique, d'Asie-Océanie, et Amérique latine-Caraïbes, la participation à leur section pour les activités régionales respective sera automatique comprise dans les bénéfices de l'adhésion.

Les trois catégories suivantes sont considérées comme des sous-catégories pour les membres institutionnels. Les membres de ces catégories peuvent s'inscrire gratuitement à une section. Ils n'ont pas de droit de vote, sauf pour l'élection de membres du comité permanent de la section à laquelle ils sont inscrits. Le tarif d'adhésion est divisé en trois échelles basées sur le pays dans lequel l'institution est située, et équivaut à peu près à la moitié du tarif pour les membres institutionnels.

L'adhésion **sous-unité institutionnelle** est destinée aux bibliothèques de facultés et aux départements d'universités. L'université (habituellement par sa bibliothèque centrale) doit être un membre institutionnel de l'IFLA pour permettre aux autres bibliothèques du campus l'adhésion en tant que sous-unité.

L'adhésion pour **centre de ressources d'une personne** est limitée aux bibliothèques ou centres de documentation n'ayant pas plus d'un salarié équivalent temps-plein (FTE). Les membres de cette catégorie doivent fournir une déclaration signée reconnaissant que c'est le cas dans leur centre.

L'adhésion pour les **bibliothèques scolaires** est ouverte aux bibliothèques d'écoles primaires ou secondaires (ou leur équivalent). Il n'y a pas de limite quant au nombre de salariés.

Affiliations individuelles et affiliations d'étudiants

Les individus désirant marquer leur intérêt et leur support des objectifs et les activités professionnelles de l'IFLA peuvent adhérer en tant qu'affiliés. Les affiliés étudiants doivent fournir un certificat d'inscription à un programme universitaire. Les affiliés individuels et étudiants peuvent s'inscrire gratuitement à une section. Pour ceux d'Afrique, d'Asie-Océanie, et Amérique latine-Caraïbes, la participation à leur section pour les activités régionales respective sera automatique comprise dans les bénéfices de l'adhésion. Les

affiliés n'ont pas le droit de vote, bien que les affiliés individuels puissent nommer des personnes pour les postes de président-élu et de membre du Conseil d'administration.

Présenter une candidature d'adhésion

Les formulaires d'adhésion pour toutes les catégories se trouvent sur l'IFLANET: www.ifla.org. Les adhésions sont valides pour une année calendaire.

Les associations nationales doivent contacter le siège de l'IFLA avant de soumettre leur candidature. Elles doivent fournir les bilans de leurs dépenses de fonctionnement annuelle afin de déterminer l'échelle appropriée pour le tarif, les droits de vote, et les inscriptions gratuites dans les sections.

Les associations internationales, autres associations et institutions peuvent compléter le formulaire d'adhésion approprié et le soumettre au siège de l'IFLA. Les tarifications appropriées peuvent se trouver sur le lien **country list** sur le formulaire d'adhésion.

Les affiliés individuels et étudiants peuvent soumettre les formulaires complétés au siège de l'IFLA. Les tarifs pour ces catégories sont indiqués sur les formulaires.

Les adhésions sont enregistrées uniquement une fois que les formulaires d'adhésions et les formulaires d'inscription aux sections ont été complétés et que les droits ont été perçus.

Contact

Siège de l'IFLA
P.O. Box 95312
2509 CH La Haye
Pays-Bas
Tel: +31 70 3140884
Fax: +31 70 3834827
Mel: ifla@ifla.org

www.ifla.org